



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Terrain 7

1. Quelles actions ont été entreprises par le Collège depuis le 23 juin 2020, date de la prise de connaissance de la présence de déchets de chantier sur le terrain n°7 ?
2. Quelles mesures d'urgence ont été prises par le Collège pour assurer la sécurité des occupants du terrain n°7 à la suite du nouveau signalement du 25 septembre 2020 et quand ces mesures ont-elles été prises ?
3. Quelles démarches ont été faites à l'encontre de l'entrepreneur et quel est l'état actuel du dossier ?
4. Des mesures sont-elles prises par le service des sports pour adapter les grilles d'occupation des terrains et permettre au club de rugby de s'entraîner et de jouer leurs matchs sur un terrain sécurisés ? Si oui, lesquelles ?

Réponse de Madame Père et Monsieur Quartassi :

Monsieur le Conseiller,

Nous avons bien réceptionné votre question écrite et vous apportons les éléments de réponse suivant :

1) Depuis le 15 juin 2020, un prestataire entretient le terrain naturel. Il est présent au moins une fois par semaine sur le terrain pour vérifier l'état du terrain, l'arroser, faire la tonte (1 x +/- 3 semaines), semer, etc. Si nécessaire, il ramasse également les déchets. Ce qui s'est produit selon lui qu'à une seule reprise, le 28/09/2020, où la société a d'abord enlevé les quelques déchets (des cailloux et des morceaux de terre cuite aux abords du terrain). Mais il n'a pas eu d'autres problèmes par la suite et affirme que ses machines auraient subis de graves dégâts si ca avait été le cas.

Par ailleurs, il y a eu plusieurs visites/inspections qui ont été faites depuis que le problème a été signalé :

1. Visite du site par les échevins des Sports et de Travaux publics en juin, aucun problème n'est constaté.
2. le service travaux s'est rendu sur place le 24/07/2020,
3. le service de sports est également allé sur place à plusieurs reprises.

2) Afin de clarifier cette situation, une réunion a été organisée sur place le 8 octobre dernier en présence du service des sports, du service des travaux, de l'Echevin des sports, de l'Echevine des travaux, du représentant du club de rugby et de l'entrepreneur qui assure l'entretien. Une information a été envoyée directement au Collège. L'accessibilité du terrain a été interdite.

3) Un recommandé a été rédigé et va être envoyé à l'entrepreneur refusant la réception définitive. Une demande d'analyse du sol est également demandée afin d'exclure tout vice caché.

4) Le service des sports avait anticipé en réservant des plages horaires sur le terrain 2. Le terrain 3 ainsi que le terrain extérieur au site sont depuis mis à la disposition du club.

En espérant que ces éléments répondent à votre demande, nous restons, Monsieur Quartassi et Madame Père, à votre entière disposition pour tous compléments d'informations.

Bien à vous,